

SÉANCE DU 14 JUIN 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze juin à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Hôtel d'Orléans à Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

8 juin 2022

Date d'affichage :

8 juin 2022

Nombre de délégués

en exercice : 57

Délibération n° : 14062022 / 2.3

Nombre de voix délibératives :

43

Membres titulaires présents : 39

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Nicolas LEROUX), Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Elian COMENT, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA (pouvoir de Francis REMIOT), Lionel GERVAUX, Gaëtan GÖBBELS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Didier MAHOX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Jean-Marc TARROUX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 4

Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Nicolas LEROUX (pouvoir à Alain ASTIÉ), Francis REMIOT (pouvoir à Didier GAVALDA).

Membres titulaires excusés : 14

Denis BAYLE, Christian CAYRE, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Marc MADERN, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Didier VALAX

Objet : Programme Facé Transition Énergétique Exceptionnelle 2022

Monsieur le Président explique qu'après avis du comité restreint à l'Électrification Rurale, la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) s'est prononcé favorablement à l'octroi d'une subvention de 281 936 € : IRVE combinées 3 communes et 3 sites combinées stockage.

Cette aide, au titre du programme principal du Compte d'Affectation Spéciale du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification 2022 (CAS FACE) représente un montant de travaux de 570 000 € T.T.C.

Le plan de financement du sous-programme Transition Énergétique Exceptionnelle 2022 est le suivant :

- Subvention FACé	281 936 €
- Fonds propres du SDET	193 064 €
TOTAL H.T.	475 000 €
- T.V.A.	95 000 €
TOTAL T.T.C.	570 000 €

Récupération de la T.V.A. via le F.C.T.V.A

Ouï cet exposé, le conseil syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de :

- **Inscrire** au Budget Annexe IRVE 2022 du SDET la dotation de 281 936 € concernant le sous-programme Transition Energétique Exceptionnelle 2022 de FACé ;
- **Arrêter** la liste des travaux retenus en 2021 en annexe de la délibération ;
- **Demander** à Monsieur le Ministre Chargé de l'Energie de lui adresser la décision attributive de subvention ;
- **Autoriser** le Président à réaliser et régler le sous-programme de travaux afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 14 juin 2022

**Le Président,
M. Alain ASTIE**

